



dois-je régler une commande sans devis ni bon de commande ?

Par **nicomar**, le **07/10/2019** à **11:06**

bonjour,

je m'explique : lorsque je travaillais pour mon ancien employeur nous pouvions commander de la marchandise pour notre usage personnel.

nous nous sommes mis d'accord à l'oral sur la commande de plusieurs produits avec pour tarif à régler le montant du prix d'achat HT + TVA bien entendu. (le prix sur lequel nous nous étions entendu était d'environ 1500 euros, aujourd'hui il a plus que doublé)

or entre temps je me suis fait licencié et maintenant il me demande de régler une facture d'un montant équivalent au double de ce sur quoi nous nous étions mis d'accord.

il faut savoir que je n'ai ni signé de devis, ni de bon de commande et que tous les documents existants ne sont pas à mon nom. Seule la facture l'est bien sûr ..

que puis-je faire dans ce cas là ? merci pour votre aide